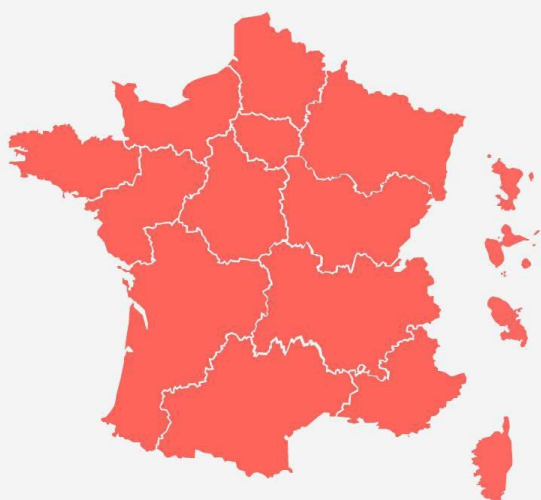


Quel est le rôle de la région ?



EN MÉTROPOLE

12 régions auxquelles s'ajoute la collectivité territoriale de la Corse

EN OUTRE-MER

2 régions :
Guadeloupe, la Réunion.

3 collectivités uniques (exerçant les compétences d'une région) : Guyane, Martinique, Mayotte.

Les compétences de la région ont été redéfinies par la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015

COMPÉTENCES EXCLUSIVES



Développement économique



Lycées



Gestion des fonds européens



Formation professionnelle, apprentissage, alternance



Transports



Aménagement du territoire

Le conseil régional (élu pour six ans)

COMPÉTENCES PARTAGÉES

(avec d'autres collectivités)



Culture



Tourisme



Sport



Les régions d'outre-mer peuvent adapter, voire déroger aux lois et règlements nationaux, afin de tenir compte de leurs « caractéristiques et contraintes particulières » dans certains domaines.